

(Traduction)

**ÉCHANGES DE NOTES (19 décembre 1955 et 9 janvier 1956) ENTRE LE CANADA  
ET LA FINLANDE PRÉVOYANT LA RENONCIATION AUX DROITS PAYABLES  
POUR LES VISAS DE NON-IMMIGRANTS**

I

*e* **Chargé d'Affaires de la Légation de Finlande au Canada  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures**

LÉGATION DE FINLANDE, OTTAWA

Le 19 décembre 1955.

N° 52/3056

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement finlandais est à étudier les formalités relatives aux visas et aux droits de visa pour les ressortissants étrangers se rendant en Finlande ou y voyageant.

Comme mesure visant à réduire les obstacles aux voyages, il a été décidé que la renonciation aux droits de visa pourra être consentie à l'égard des citoyens de certains pays, sous réserve de réciprocité.

J'ai reçu instructions de vous informer que le Gouvernement finlandais est disposé à délivrer gratuitement, à compter du 1<sup>er</sup> février 1956, des visas aux ressortissants canadiens si le Gouvernement canadien veut bien, à compter de la même date, donner instructions aux préposés aux visas canadiens de délivrer gratuitement des visas aux ressortissants de Finlande.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si le Gouvernement canadien agréé les dispositions proposées.

Recevez, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Sigurd von Numers

Monsieur Lester B. Pearson  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
Édifice de l'Est  
Ottawa, Ontario